



PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ **SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025**

Convoqué le 12 février 2025, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 19 février 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELINÉAU, Directeur Général d'Alès Agglomération**, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (81) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Jean-Luc GIBELIN, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KURCHARCZAK, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Rémy COSTA suppléant de Fabien FIARD, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Jack VERRIEZ, Andrée ROUX, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Jean-Michel BUREL, Adrien CHAPON, Jean-Marie MALAVAL, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Jean-Pierre OZIL suppléant de Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC, Lionel SUGIER, Alain BENSACKOUN, Joseph PEREZ, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Evelyne RICHARD, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Christian CHAMBON, Elisabeth NAAMAR, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Jean-Régis MASSON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Guilhem LEMARIE, Lucas CELESTE

POUVOIRS (21) : Nicolas PERCHOC pouvoir à Valérie MEUNIER, Patrick MALAVIEILLE pouvoir à Joseph PEREZ, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Hélène BON pouvoir à Philippe RIBOT, Lionel ANDRE pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Marc SASSO pouvoir à Guy CHERON, René MEURTIN pouvoir à Patrick LARMAGNAT, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Andrée ROUX, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Christian CHAMBON, Michèle VEYRET pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Bruno MAZUC pouvoir à martine MAGNE, Antonia CARILLO pouvoir à Ysabelle CASTOR, Paul PLANQUE pouvoir à Béatrice LADRANGE, Soraya HAOUES pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSACKOUN, Laurent RICOME pouvoir à Christophe RIVENQ, Nordine SEKARNA pouvoir à Jennifer WILLENS, Céline FONTBONNE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Arnaud BORD pouvoir à Ghislain CHASSARY, Méryl DEBIERRE pouvoir à Aimé CAVAILLE

ABSENTS EXCUSÉS (09) : Patrick DELEUZE, Jean-Jacques VIDAL, David GUIRAUD, Didier SALLES, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Catherine PINAIRE, Henri CROS, Ginette LAFONT

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur Lucas CELESTE, conseiller communautaire représentant la commune de Saint-Privat des Vieux, est élu secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité, sans remarque. **Monsieur le Président** informe que Monsieur François Selle, maire de Portes, a souhaité démissionner pour des raisons de santé et que Madame Catherine Pinaire, élue maire de Portes siège à présent au Conseil communautaire. Elle était présente au Bureau de Communauté mais a dû s'absenter pour le Conseil, mais elle a souhaité être conseillère communautaire, ce qui est une bonne nouvelle. Il la remercie et la félicite pour son élection.

1. Élection d'un membre du Bureau de Communauté en remplacement de M. François SELLE

Suite à l'élection le 05 février 2025 en tant que Maire de la Commune de Portes, de Madame Catherine PINAIRE, il convient d'élire un membre du Bureau de Communauté en remplacement de Monsieur François SELLE conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code Électoral.

Madame Catherine PINAIRE est élue membre du Bureau de Communauté par 102 voix au premier tour.

2. Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par délibération C2020_05_10, le Conseil de Communauté du 30 juillet 2020 a procédé à la désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Suite à la démission de plusieurs élus de leurs fonctions de maire, il convient de les remplacer au sein de la CLECT.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Nom Prénom	Commune
Christophe RIVENQ	ALES
Geneviève BLANC	ANDUZE
Patrick LARMAGNAT	AUJAC
Thierry BAZALGETTE	BAGARD
Julien HEDDEBAUT	BOISSET ET GAUJAC
Roseline BOUSSAC	BONNEVAUX
Jean-Jacques VIDAL	BOUCOIRAN ET NOZIERES
Michel VIGNE	BRANOUX LES TAILLADES
Rémy BOUET	BRIGNON
Matthieu TESTARD	BROUZET LES ALES
Christophe BOUGAREL	CASTELNAU VALENCE
Sylvain ANDRE	CENDRAS
Marc SASSO	CHAMBON
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD
Jean-Marie MALAVAL	CONCOULES
Monique CRESPON LHERISSON	CORBES
Fabien FIARD	CRUVIERS LASCOURS

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Nom Prénom	Commune
Didier SALLES	DEAUX
Cyril OZIL	EUZET LES BAINS
Thierry JACOT	GENERARGUES
Guy CHERON	GENOLHAC
Patrick MALAVIEILLE	LA GRAND COMBE
Bruno BIONDINI	LAMELOUZE
Joseph BARBA	LAVAL-PRADEL
Éric TORREILLES	LEZAN
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES
Jérôme VIC	MARTIGNARGUES
Michel MERCIER	LE MARTINET
Laurent CHAPELLIER	MASSANES
Aurélie GENOLHER	MASSILLARGUES ATUECH
Christian TEISSIER	MEJANNES LES ALES
Jack VERRIEZ	MIALET
Gérard BANQUET	MONS
Jean-Claude D'ANTONA	MONTEILS
Olivier AVOUAC	NERS
Gérard BARONI	LES PLANS
Catherine PINAIRE	PORTES
Frédéric ITIER	RIBAUTE LES TAVERNES
Ghislain CHASSARY	ROUSSON
Sébastien MAGNY	SAINT BONNET DE SALENDRINQUE
Jacques PEPIN	SAINTE CECILE D'ANDORGE
Frédéric GRAS	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN
Jean-Charles BENEZET	SAINT CHRISTOL LEZ ALES
Ginette LAFONT	SAINTE CROIX DE CADERLE
Johanna HUGUET	SAINT ETIENNE DE L'OLM
Denis KUCHARCZAK	SAINT FLORENT SUR AUZONNET
Jean-Michel PERRET	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS
Philippe FROMENTAL	SAINT HIPPOLYTE DE CATON
Georges DAUTUN	SAINT JEAN DE CEYRARGUES
Andrée ROUX	SAINT JEAN DE SERRES
Marc JEKAL	SAINT JEAN DE VALERISCLE
Michel RUAS	SAINT JEAN DU GARD
Julie LOPEZ DUBREUIL	SAINT JEAN DU PIN
Pascal MILESI	SAINT JULIEN DE CASSAGNAS
Serge BORD	SAINT JULIEN LES ROSIERS

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Nom Prénom	Commune
Jean-Michel BUREL	SAINT JUST ET VACQUIERES
Jennifer WILLENS	SAINT MARTIN DE VALGALGUES
David GUIRAUD	SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE
Adrien CHAPON	SAINT PAUL LA COSTE
Lucas CELESTE	SAINT PRIVAT DES VIEUX
Guy MANIFACIER	SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE
Jean-Luc GIBELIN	SALINDRES
Georges BRIOUDES	LES SALLES DU GARDON
René MEURTIN	SENECHAS
Roch VARIN D'AINVELLE	SERVAS
Thierry JONQUET	SEYNES
Georges RIBOT	SOUSTELLE
Lionel ANDRE	THOIRAS
Marielle VIGNE	TORNAC
Jean-Noël PUDDU	VABRES
Henri CROS	LA VERNAREDE
Liliane ALLEMAND	VEZENOBRES

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Nominations dans les syndicats

Par délibération C2020_03_11, le Conseil de Communauté du 15 juillet 2020 a procédé à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération dans les syndicats.

Suite à la démission de Monsieur SELLE, il convient de le remplacer dans les syndicats où il siégeait à savoir :

- au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-Pierre MOUYREN	Hubert BOUSIGES

- au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation des Installations et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRITOM) :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-Pierre MOUYREN	Hubert BOUSIGES

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA RESSOURCES

II - STRATÉGIE FINANCIÈRE

4. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) / Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2024

Le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et en parallèle du vote du budget, de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées par l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

De manière non exhaustive, ce rapport annuel présente pour l'année 2024 les actions menées par les services de la collectivité, les 72 communes, certaines entreprises et associations partenaires.

Monsieur le Président rappelle que ce rapport doit être présenté chaque année dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est l'occasion pour les services et les élus de faire un rapport disponible sur le site internet ales.fr et de faire le point sur toutes les politiques publiques menées sur le développement durable.

Il y a dans ce document des chapitres qui présentent le territoire, le nombre d'habitants et les grands projets du territoire. Cette année, la Grand Rue Jean Moulin à Alès, transformée en Rue Jardin, un élément fort dans le cadre de la rénovation urbaine portée par l'Agglomération et la renaturation des villes a été mise en valeur.

Le plan Climat Energie, adopté l'année dernière à l'unanimité du Conseil communautaire, a également été développé dans tous les chapitres. Il y a actuellement au niveau du Pays des Cévennes (Alès Agglomération et De Cèze Cévennes) la révision du SCoT, dans lequel la dimension durable est non seulement essentielle, mais aussi l'une des raisons de cette révision du SCoT pour l'intégrer dans la loi Climat et Résilience. Beaucoup de discussions sont en cours pour l'évolution de cette loi, il faut attendre de voir ce que les parlementaires vont décider.

C'est l'occasion aussi pour toutes les communes et l'Agglomération de faire part dans ce document de toutes les initiatives mises en place, aussi bien au niveau de l'agriculture avec le PAT, de l'énergie avec les PCAET, de l'aménagement du territoire, que des actions portées directement par les communes, du développement durable avec le Ciel Étoilé ou la gestion de l'espace. Il y a aussi le label tourisme durable, les sentiers d'interprétation qui se multiplient sur l'Agglomération.

On retrouve dans ce magnifique document toutes les politiques publiques portées par l'Agglomération, les communes, mais aussi les associations qui œuvrent et qui sont adjointes à ce document puisque, sur le Territoire de l'Agglomération tout le monde agit ensemble pour rendre les actions plus durables.

Monsieur le Président rappelle également que l'Agglomération est la plus labellisée en développement durable, même si l'on peut toujours mieux faire.

La nouveauté de ce rapport, c'est la partie culturelle avec Alès Agglo Scène des Mondes, la candidature capitale française de la culture, le projet culturel de territoire. C'est cette dimension culturelle aussi durable avec des acteurs comme le Pôle National des Arts du Cirque, le Cratère Scène Nationale, toutes les diversités artistiques sont mises en place sur Alès et l'ensemble des communes comme Anduze, Génolhac, Chamborigaud, la Grand'Combe, Brignon, Saint Privat des Vieux... et également des expositions et la programmation dans les musées communautaires que ce soit Maison Rouge, le Colombier ou le musée Pierre André Benoit.

On retrouve également dans ce beau document les temps forts autour des conférences, le symposium des sculpteurs qui a été organisé au Bosquet sur Alès avec des sculpteurs égyptiens l'année dernière et cette année ce sera au tour du Maroc de venir créer des sculptures.

Il y a également la santé, avec à la fois les États Généraux de la Santé et les actions qui sont portées. Il informe sur de bonnes nouvelles pour le Centre Hospitalier d'Alès dans lequel il est prévu l'arrivée de nombreux médecins d'ici le mois de juin, la demande d'ouverture de lits, une dynamique nouvelle est créée autour de l'hôpital aujourd'hui et il peut dire qu'il y a des spécialités comme la pneumologie et des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) qui vont réouvrir. On est sur une dynamique d'accueil et le nouveau contrat local de santé comporte une dimension santé mentale.

C'est aussi l'occasion de parler de l'ouverture de la maison intercommunale sport et santé et de toutes les actions faites sur les communes. Il y a aussi un sujet sur les termes des Fumades qui ont ouvert et qui permettent en termes de santé publique d'avoir un établissement de tout premier plan au niveau national qu'il faut conforter et développer.

Et puis dans ce rapport, il y a bien sûr toute la gestion de l'eau potable, mais également des rivières avec une politique sur l'EPTB, sur la CLE des Gardons, sur AB Cèze et Vistre Vidourle pour deux communes du Vidourle. Toutes les actions de protection des rivières, de l'eau, de la qualité de l'eau, des rejets des stations d'épuration qui permettent aujourd'hui d'améliorer sans cesse la qualité environnementale du territoire grâce à tous ces investissements.

Monsieur le Président signale aussi, pas pour lancer un débat ou une polémique, mais il se doit quand même de livrer des informations puisqu'on parle de développement durable et notamment de gestion des eaux, que l'un des engagements de l'Agglomération, à l'unanimité a été la création en 2020, de la REAAL suite au transfert de la gestion de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des 72 communes de l'Agglomération. Elle gère au quotidien l'Agglomération, qui comme toutes les collectivités de France, est soumise aujourd'hui, non seulement à des contrôles nombreux qui nous permettent de voir que 99,8 % de l'eau distribuée au robinet est totalement conforme à la réglementation.

Or, en ce moment il y a un sujet polémique, politique ou politicien qui occupe un certain nombre de personnes c'est la gestion des PFAS dans l'eau potable. Il se doit, et il en est navré pour ceux qui savent, en tant que Président d'Alès Agglomération et donc responsable de la distribution de l'eau potable, de donner un certain nombre de chiffres. Il voudrait, que ces chiffres qu'il va lire soient bien retenus par tout le monde.

Par anticipation, et les élus le savent, car la santé des administrés est fondamentale, **Monsieur le Président** a demandé aux services de réaliser des mesures avant la date fatidique du 1^{er} janvier 2026, où toutes les collectivités françaises distributrices d'eau devront mesurer la quantité de 20 PFAS qui seront réglementés, et pour lesquels la concentration globale ne doit pas dépasser 0,1 microgramme par litre. Liste dans laquelle ne figure pas, ni aujourd'hui, ni demain les TFA.

Il a donc fait réaliser les analyses sur les 85 ressources, par un cabinet spécialisé, agréé COFAS, c'est-à-dire labellisé par l'État. Ce qu'il peut affirmer actuellement à Madame Béatrice Ladrage, conseillère communautaire représentant la commune d'Alès, c'est que sur aucun de ces prélèvements n'a été trouvé l'un de ces 20 PFAS dans la limite réglementaire. Dans la plupart il n'y a rien du tout, il y a quelques prélèvements qui sont à 0,05 microgrammes, c'est-à-dire au maximum la moitié du plafond réglementaire. Les mesures sont disponibles et publiées. Le plus fort prélèvement est à la moitié, il n'y a donc pas de PFAS interdit au 1^{er} janvier prochain en présence supérieure à 0,1 microgramme par litre dans les ressources d'Alès Agglomération.

Le sujet ce sont les TFA, et là il a reçu l'après-midi même, communiqués par l'ARS, les résultats des analyses qu'ils ont effectuées sur les communes où il y a la présence de TFA en aval d'Alès, sur la partie Gardon après l'embouchure de l'Avène. Cela n'a jamais été nié, il y a des TFA qui arrivent dans le Gardon qui se retrouvent dans les prélèvements. Il va être très clair, ce qui évitera tout débat. Le ministère de la santé a actualisé sa page dédiée au PFAS le 12 février 2025 « *Les consignes de gestion s'appuieront sur ces nouveaux éléments et reposeront en particulier sur les deux seuils 10 microgrammes par litre pour les TFA comme valeur cible et 60 microgrammes par litre comme seuil sanitaire à ne pas dépasser* ».

L'ARS vient de transmettre ces résultats et confirme que concernant les communes de Boucoiran, Nozières et Vézénobres, on se retrouve avec une détection à 9,2 microgrammes par litre sur Boucoiran et Nozières soit 1/6^{ème} de la limite à ne pas dépasser. Concernant la commune de Vézénobres, le plus gros est 17 microgrammes par litre c'est-à-dire le tiers du plafond. Ces chiffres vont être rendus publics par l'ARS.

Il affirme, une nouvelle fois que sur Alès Agglomération, il n'y a aucun des 20 PFAS qui vont être réglementés à partir du 1^{er} janvier prochain, en quantité supérieure à 0,1 microgramme par litre, et concernant les TFA, il n'y a aucun prélèvement dans les mesures faites par l'ARS qui dépasse les 60 microgrammes par litres qui est le seuil maximum fixé par le ministère de la santé et par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES). Pour le seuil fixé, le ministère de la santé, n'ayant pas d'éléments sur la dangerosité réelle de ces TFA, a copié ce qui se faisait en Allemagne. C'est cette valeur qui est retenue par le ministère de la santé tant qu'il n'y a pas de retour des études pour les impacts sur la santé. A ce jour, il n'y a aucun élément scientifique qui démontre que les TFA ont un impact sur la santé, il ne fait que répéter ce qu'il a lu.

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait pas de sujet et qu'il ne faut pas faire d'efforts, sur l'usine Solvay, des travaux vont être engagés pour diminuer l'impact sur l'environnement. A moyen terme, sur 10 ans peut être, il va y avoir une diminution, grâce au traitement des terrils, du rejet des TFA dans l'eau. Il a demandé à Messieurs Gay et Viguie qui sont en charge de l'eau pour l'Agglomération de travailler sur des solutions qui permettront d'atteindre la valeur cible de 10 microgrammes là où elle est dépassée c'est-à-dire sur deux communes.

Le dernier point qu'il souhaite aborder c'est sur Génération Futures qui a lancé un débat national autour de Solvay et la ville de Salindres comme étant la plus polluée du monde repris par les médias, ce contre quoi il continue de s'élever fortement, n'en déplaise à RTL puisque ce matin ils l'ont cité pour avoir osé dire qu'il était en colère contre le fait de stigmatiser des villes comme Salindres et tout un territoire. Générations Futures publiait la veille un nouveau rapport dans lequel l'association reconnaît que : « *le TFA n'est toujours pas intégré aux contrôles sanitaires de l'eau potable. La direction Générale de la Santé et les agences régionales de santé attendent les résultats de l'enquête menée par l'ANSES prévue en 2026 pour envisager éventuellement l'intégration des TFA dans les contrôles sanitaires, en attendant le ministère de la santé s'appuie sur les recommandations allemandes avec une valeur sanitaire indicative fixée à 60 microgrammes par litre.* ». La même association reconnaît que Salindres et l'usine Solvay ont fait des efforts sur le traitement des TFA.

Quand dans la presse, il est noté qu'à Brignon, on trouve 13 000 nanogrammes par litre ce qui équivaut à 13 microgrammes par litre et qui reste inférieur aux 60 microgrammes préconisés et que l'on dit que cette valeur se situe très au-dessus de la norme de l'année prochaine, c'est une fausse information qui est donnée et qui n'a pour d'autre but que de faire peur aux gens, alors que le ministère de la santé et l'ANSES rassurent sur ces TFA. Il est très clair et il le dit haut et fort il n'hésitera pas à saisir la justice contre quiconque osera véhiculer des contrevérités mettant en cause sa probité, son honnêteté, son engagement sur la santé publique et sur l'eau de l'Agglomération à des fins politiciennes. Il demande à ceux qui véhiculent de fausses informations de faire attention car c'est une infraction pénale, il ne faut pas rire avec la santé. Qu'il y ait des débats sur le fait qu'ils soient d'accord ou pas, il l'entend, mais sur la santé quand c'est factuel il ne rigolera pas. Il redit qu'effectivement dans 5 ou 10 ans peut être que les TFA seront reconnus dangereux et si des éléments factuels arrivent il prendra les mesures appropriées pour diminuer l'impact sur la santé.

Madame Béatrice LADRANGE, conseillère communautaire représentant la commune d'Alès, demande à avoir droit à la parole.

Monsieur le Président lui rappelle de faire attention à ce qu'elle va dire.

Madame Béatrice Ladrange informe qu'elle souhaitait faire une intervention non polémique mais Monsieur le Président la pousse dans ses retranchements, elle n'accepte pas les menaces qu'il vient de faire en la nommant dans son discours. Elle estime avoir un droit de réponse. Son intervention n'est pas polémique et elle est d'ailleurs fort étonnée que Monsieur le Président manifeste, sur ce sujet, un énervement et une colère permanente. Elle pense que dès que Monsieur le Président est en difficulté sa réponse est de se mettre en colère.

Elle dit que cette question des PFAS est un scandale national comparable à celui de l'amiante il y a quelques années. On découvre, 40 ans après les États-Unis, que l'on est face à des produits extrêmement dangereux contrairement à ce qui est dit et nié par ailleurs. Elle pense que sur le territoire, il y a une usine qui a lâché dans la nature, pendant plusieurs dizaines d'années, depuis 1982, des TFA dans ses effluents. Ce TFA est réputé, et ce sont les scientifiques qui le disent, qu'il contamine non seulement l'eau, mais également les sols et l'air. Ces effluents, aujourd'hui, continuent à couler à raison de 4 kilos par jour de l'usine Solvay. Ce qu'elle dit, et au-delà de cette bataille de chiffres et de normes en Allemagne ou pas, elle pense qu'on est face à une situation de dangerosité pour les habitants du territoire qu'ils soient dans l'Agglomération ou au-delà. Ce qu'elle dit, et elle s'adresse directement à Monsieur le Président, c'est qu'il s'honorerait bien plus à être solidaire des salariés de Solvay qui ont toutes les peines du monde à avoir des analyses de leurs contamination, à prendre les mesures qui s'imposent pour prévoir dans les années qui viennent le traitement des eaux qui va nous tomber dessus un jour ou l'autre et à être un peu plus solidaire de la question de la santé des habitants.

Elle pense que son propos ne méritera pas un passage en justice, du moins elle l'espère, et elle espère aussi qu'il prendra la mesure de cette pollution qui impacte tous les habitants.

Monsieur le Président partage partiellement son avis, certains PFAS sont très dangereux et sont d'ailleurs interdits, il n'a jamais parlé au niveau national ou européen, il parle au niveau du territoire car il est Président d'Alès Agglomération et il distribue l'eau, son travail est de s'occuper de ses concitoyens. Par contre, s'entendre dire qu'il ne se préoccupe pas de la santé des habitants, ce sont des propos diffamatoires, parce qu'à aucun moment il n'a dit cela, bien au contraire et les différents maires de l'Agglomération peuvent en témoigner. Il n'accepte pas que l'on dise cela de lui.

Il termine par le fait que les TFA sont peut-être dangereux pour la santé, mais rien ne le dit aujourd'hui. Elle dit que c'est un produit dangereux pour la santé, à ce jour cela n'engage qu'elle, les scientifiques et l'Anses disent qu'ils ne savent pas. Il y a une étude aujourd'hui sur les PFAS à chaîne carbonée courte, ce n'est pas Christophe Rivenq ou Jean-Charles Bénézet, enseignant et chercheur à l'école des mines, qui font cette étude, c'est l'Anses. Ce sont tous les pays d'Europe qui regardent comment les PFAS à chaîne carbonée courte se concentrent dans le corps humain. Ce qu'il dit depuis le début, parce qu'il l'a lu, c'est que les chaînes carbonées courtes ne s'accrochent pas dans le corps humain, donc il est très difficile de détecter, c'est ce que disent les scientifiques, et c'est pour cela que l'ARS dit que l'on n'est vraiment pas sûr qu'il y ait un danger à court et à moyen terme et c'est pour cela qu'on limite non pas à 0,1 microgramme par litre mais à 60. C'est tout ce qu'il dit, il ne dit pas que cela n'est pas dangereux ou qu'il est pour les PFAS, il défend Solvay et le Pôle chimique de Salindres, il défend la commune de Salindres qui a été injustement salie. C'est vrai que par contre ils sont tous d'accord pour demander à Solvay de réparer ce qui a été fait, tous les élus du territoire sont solidaires pour leur mettre la pression. Il le redit une nouvelle fois, et qu'elle ne fasse pas semblant de ne pas entendre, bien sûr qu'il est solidaire avec les salariés et qu'il y a un suivi épidémiologique pour s'assurer, parce qu'il y a un stress. Mais ce stress il est créé par quoi ? Par tout ce qu'on véhicule quand tous les jours matin midi et soir on explique que les TFA tuent et que c'est dangereux mais sans en avoir la preuve scientifique, c'est grave, c'est tout ce qu'il dit.

Aujourd'hui on sait qu'il y a des produits qui tuent, l'amiante ça tue. Comparer l'amiante au TFA c'est un mensonge, on ne peut pas dire que les TFA ont les mêmes rapports que l'amiante, aucune étude épidémiologique et de santé le dit. On peut faire tous les principes de précaution mais dans tous les cas boire de l'eau c'est dangereux, vivre c'est dangereux, respirer c'est dangereux quand on sort il y a des microparticules émises par les moteurs diesel et le benzène des moteurs essence. Le monde dans lequel on vit impacte la santé, sinon on vivrait des milliers d'années... Il est mobilisé pour arrêter, là où c'est possible, les impacts sur la santé.

Il se demande comment on va remplacer tous ces PFAS qui ont été créés par l'être humain en France, en Europe et dans le monde dans tous les produits dans lesquels ils interviennent y compris dans des médicaments anti-cancéreux, dans des mousses anti-feu, dans des batteries. Ce qui lui tarde c'est de dire comment on va pouvoir les supprimer, il est d'accord avec le fait de les supprimer parce qu'ils sont dangereux pour la santé. C'est la question à se poser en bonne intelligence, comment les remplacer, mais cela dépendra entre autres des décisions prises par le gouvernement. Il faut arrêter de véhiculer de fausses informations pour faire peur aux gens, il veille et il est responsable de choses faites.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 - Présentation du rapport d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il a pour objet de permettre aux Élus de définir les grandes orientations du budget et à Monsieur le Président d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les Conseillers Communautaires avant la séance du Conseil Communautaire relative à l'adoption définitive du futur budget.

Ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Monsieur le Président dans les conditions prévues aux articles L2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Pour assurer la bonne information des conseillers communautaires en vue du DOB, le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la convocation. Ce rapport retrace les éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution ainsi que sur l'évolution des taux d'imposition.

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget des collectivités. Le DOB a déjà fait l'objet d'un certain nombre de rencontres entre les élus, en Bureau préparatoire, en commission des finances où l'ensemble des enjeux nationaux et locaux a été présenté, mais il se doit, pour les élus qui n'ont pas participé à ces commissions, de donner quelques éléments supplémentaires.

Monsieur le Président rappelle en préambule que le contexte national est difficile, le gouvernement et l'assemblée nationale ont mis beaucoup de temps à accepter un projet de loi de finances qui permet d'avoir une visibilité. Tout le monde connaît l'enjeu national lié à l'endettement record du pays et des contraintes qui en découlent pour les collectivités comme pour les entreprises et les particuliers. La loi de finances aujourd'hui va impacter tout le monde. L'objectif cible du déficit de 2025 vu par le 1^{er} gouvernement qui a fait l'objet d'une censure était de 5 %, le second projet de loi de finances après négociations avec certains groupes politiques passe à 5,4 % c'est-à-dire que l'on crée 0,4 % de dettes supplémentaire par rapport au 1^{er} objectif, ce qui a permis de remettre un peu d'ordre dans le budget dont même le 1^{er} ministre a dit qu'il ne l'avait pas lu pour le faire adopter. Il garanti que ce qu'il propose aujourd'hui, même si ce n'est pas le budget, il l'a lu. Ça fait quand même peur de voir par qui on est gouverné. Il signale que ce ne sont pas les politiques qui gèrent les finances mais les fonctionnaires de Bercy qui sont les mêmes que ce soit hier, aujourd'hui ou demain, ils continueront à n'en faire qu'à leur tête. Les collectivités n'ayant plus de levier fiscal ne peuvent pas faire grand-chose, on leur dit ce qu'on va leur donner et elles doivent se débrouiller avec ça ; on leur fixe en plus des objectifs contraignant de dépenses publiques.

Monsieur le Président explique que les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit national créé uniquement par l'État puisque les seules dettes des collectivités locales sont des dettes d'investissement remboursées sur les ressources propres de chaque collectivité. Dans l'épargne brute des collectivités le capital du remboursement de la dette est prévu. Ce n'est pas l'État qui rembourse la dette des collectivités. Que ce soit les communes, les régions ou les départements, c'est remboursé par la collectivité emprunteuse, et il n'est pas possible d'emprunter pour faire du fonctionnement contrairement à l'État. Dire aujourd'hui que les collectivités locales sont responsables d'une partie du déficit ce n'est pas vrai, et l'argent que donne l'État dans les dotations n'est pas un cadeau fait aux collectivités, c'est un transfert de fiscalité, historiquement mené dans les années 1970 avec la réforme fiscale de 1973 où l'État les avait données en compensation pour permettre la perception de taxe d'habitation et de taxe foncière. Ce sont les choix des mairies à l'époque qui faisaient des taxes élevées ou pas.

Monsieur le Président signale qu'après les 5 milliards initialement prévus (qui en fait étaient 7 milliards), c'est en fait 2,2 milliards qui en fait sont 5 milliards que l'on va prendre aux collectivités. Dans le projet de loi de finances il y a ces 2,2 milliards de fonds de réserve qui vont être créés pour certaines collectivités à qui on va voler de l'argent, il le dit à dessein. Mais en plus de cela une mesure se rajoute et passe totalement inaperçue c'est la fraction de TVA et il va y revenir. Il y a une deuxième mesure qui ne passe pas inaperçue c'est l'augmentation de la CNRACL qui est la caisse de retraite des agents des collectivités locales, c'est la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux. Elle a été créée dans les années 70, est financée par les cotisations des agents et des collectivités. Jusqu'à il n'y a pas longtemps il y avait à peu près 5,4 actifs pour un retraité donc cette caisse a thésaurisé puisqu'elle gagnait plus d'argent que ce qu'elle n'en reversait. Aujourd'hui on vit plus vieux, ce qui est une bonne nouvelle et on est plus à 1,6 cotisants pour un salarié, mais au cours de ces années beaucoup d'argent a été mis de côté. L'État a été faire les poches de la caisse et depuis 1970 c'est 100 milliards d'euros qui ont été ponctionnés dans la caisse de la CNRACL où c'est l'argent des collectivités et des agents territoriaux qui a été pris. Le résultat c'est que l'on dit aux collectivités que ça va être compliqué car il y a moins de cotisants et on va augmenter de 3 points sur 4 ans cette CNRACL. A ces 2,2, milliards va se rajouter cette augmentation de 3 points, c'est un impact de 790 000 euros de dépenses supplémentaires pour l'Agglomération sans donner un droit de plus aux salariés, cela n'augmente pas leur retraite.

Monsieur le Président rappelle également une autre mesure qui a été oubliée qui est le gel, cette année, de reversement de TVA et les régions comme les intercommunalités sont très impactées par cette mesure qui est passée totalement inaperçue. L'année dernière dans la loi de finances et dans l'état 1359 qui a été envoyé il a été notifié la fraction de TVA que l'Agglomération devait percevoir en remplacement de la taxe d'habitation et de la CVAE qui ont été supprimées. La loi de finances pluriannuelle de l'époque avait prévu que l'état allait compenser par cette fraction de TVA qui évoluerait chaque année en fonction de l'évolution de la consommation.

Dans les prévisions budgétaires de l'année dernière, l'État étant tellement bon, il avait prévu une augmentation de 5,4 % du produit de TVA qui était en rapport avec l'augmentation de la valeur locative de 3,9 %. Dans les budgets l'année dernière il a été prévu le produit de TVA avec l'augmentation et, au mois d'octobre, l'État annonce à tout le monde qu'il s'est un peu trompé et que ce ne sera pas 5,4 % mais 0,9 %, donc ils avaient donné une somme que les intercommunalités devaient percevoir mais en réalité elle a été diminuée, et là l'État a piqué 1,2 millions d'euros qui étaient déjà au budget, de façon rétroactive. Dans la loi de finances cette année l'État dit que comme il ne sait pas où il va pour 2025, il fige la TVA sur celle de 2024, mais pas celle du mois de mars, celle annoncée en octobre, ce qui veut dire que l'on aurait dû avoir au moins l'inflation mais là on perd au moins 1,4 % de l'inflation.

C'est la première fois dans l'histoire des collectivités depuis les lois de décentralisation que les collectivités vont moins percevoir d'impôt local que l'année N-1. Ils disent que l'année prochaine cela va repartir sur l'inflation, mais comme c'est la principale ressource de l'Agglomération, quand on l'impacte de 4 %, cela va traîner et c'est en plus des 2,2 milliards que l'État va ponctionner.

La bonne nouvelle dans tout cela c'est que le premier projet de loi de finances prévoyait la diminution du FCTVA c'est-à-dire ce que reverse l'État aux collectivités lorsqu'elles investissent qui devait diminuer et ils reviennent dessus. Cela n'impacte pas les communes du coup mais ça aurait été le cas s'ils savaient appliquer cette diminution.

Autre bonne nouvelle pour l'Agglomération c'est que sur le fonds de réserve créé il est prévu 500 millions d'euros pour les 1 900 communes et les 131 intercommunalités sauf que les seuls EPCI concernés sont ceux qui affichent un indicateur synthétique c'est l'écart à la moyenne du revenu par habitant de 25 % et de l'écart de la moyenne du potentiel fiscal par habitant pour 75 % de cet indice, il faut qu'il soit supérieur à 10 %, l'Agglomération n'est pas concernée, on ne lui prendra pas de fonds de réserve. Pour autant, on va perdre sur l'année dernière sur l'évolution de la TVA et de la CNRACL.

1) Le contexte macroéconomique

a) La croissance : très divergente à l'échelle mondiale, mais relativement stable depuis 2022

Évolution annuelle moyenne du PIB

	Observée		Prévue	
	2023	2024	2025	2026
Economie mondiale	3.1 %	3.2 %	3.2 %	3.3 %
Economies avancées				
❖ Etats-Unis	2.9 %	2.8 %	2.7 %	2.1 %
❖ Royaume-Uni	0.3 %	0.9 %	1.6 %	1.5 %
❖ Zone Euro	0.4 %	0.8 %	1.0 %	1.4 %
<i>Dont France</i>	1.1 %	1.1 %	0.9 %	1.4 %
<i>Dont Allemagne</i>	-0.1 %	0.0 %	0.8 %	0.8 %
<i>Dont Italie</i>	1.0 %	0.7 %	0.8 %	0.9 %
<i>Dont Espagne</i>	2.4 %	3.1 %	2.5 %	1.9 %
Economies émergentes				
❖ Chine	5.2 %	4.8 %	4.6 %	4.5 %
❖ Inde	8.2 %	6.5 %	6.5 %	6.5 %

Recul de 0.2 point du PIB dans le PLF 2025 adopté il y a deux semaines : croissance était de 1.1 % dans le PLF 2025 initial

b) L'inflation : le ralentissement continue

Évolution annuelle moyenne de l'inflation

	Observée		Prévue
	2023	2024	2025
Economie mondiale	6.9 %	5.8 %	4.3 %
Economies avancées			
❖ Etats-Unis	8.5 %	2.7 %	2.5 %
❖ Royaume-Uni	7.7 %	3.5 %	2.0 %
❖ Zone Euro	5.6 %	2.4 %	2.1 %
<i>Dont France</i>	4.9 %	2.0 %	1.4 %
<i>Dont Allemagne</i>	6.3 %	2.8 %	2.1 %
<i>Dont Italie</i>	6.0 %	1.4 %	1.9 %
<i>Dont Espagne</i>	3.5 %	2.8 %	2.2 %
Economies émergentes			
❖ Chine	0.7 %	0.2 %	1.7 %
❖ Inde	5.5 %	5.2 %	4.1 %

Recul de 0.4 point du PIB dans le PLF 2025 adopté il y a deux semaines : l'inflation était de 1.8 % dans le PLF 2025 initial

c) Comptes publics

Zone euro

Après plusieurs années de dégradation, retour à la rigueur et au contrôle. Le déficit devrait revenir au niveau de la valeur de référence (indicateurs maastrichtiens) de - 3.0 % du PIB en 2025.

France

Le solde public ne s'améliore pas ... La cible d'un déficit à - 5.0 % dans le PLF 2025 initial a été abandonnée pour s'établir à - 5.4 % dans le PLF 2025 voté par le Sénat la semaine dernière. **La France est désormais le troisième pays le plus endetté de la zone euro derrière la Grèce et l'Italie.**

Évolution du solde public (en % du PIB)

	Observée		Prévue
	2023	2024	2025
❖ Zone Euro	-3.4 %	-3.1 %	-3.0 %
Dont France	-5.5 %	-6.1 %	-5.4 %
Dont Allemagne	-2.9 %	-2.2 %	-2.0 %
Dont Italie	-5.0 %	-3.8 %	-3.4 %
Dont Espagne	-3.9 %	-3.0 %	-2.6 %

Évolution de la dette publique (en % du PIB)

	Observée		Prévue
	2023	2024	2025
❖ Zone Euro	89.6 %	82.4 %	83.0 %
Dont France	109.9 %	112.9 %	114.7 %
Dont Allemagne	65.9 %	63.0 %	63.2 %
Dont Italie	143.7 %	136.6 %	138.2 %
Dont Espagne	107.3 %	102.3 %	101.3 %

2) Le projet de loi de finances 2025 : un parcours inédit

Le PLF 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement Barnier avec l'ambition de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à - 5 % du PIB en 2025. L'effort demandé aux collectivités locales = 5 Md€ (7.8 Md€ en réalité).

Le gouvernement Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics, et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau 1^{er} Ministre François Bayrou a souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024, là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure.

Le 3 février, le 1^{er} Ministre a engagé la responsabilité de son gouvernement avec le recours à l'article 49.3 de la constitution. Après l'échec de la motion de censure votée à l'Assemblée nationale le 5 février et l'aval des sénateurs le 6 février, **le projet de loi de finances pour 2025 peut être considéré le 7 février 2025 comme adopté.**

L'effort demandé aux collectivités est réduit à 2,2 Md€ ... Mais est en réalité plus important.

Ainsi, le PLFSS 2025 (Article 11) prévoit une augmentation du taux des cotisations employeurs à la CNRACL de **+ 3 points** chaque année pendant 4 ans (2025 à 2028). Un décret publié le 31 janvier 2025 officialise cette mesure, dont le coût est estimé à **+1,3 Md€** pour les collectivités.

Les causes du déficit de la CNRACL sont bien connues :

- On est passé, de 1980 à aujourd'hui, de 4,5 cotisants actifs pour 1 retraité à 1,4.
- Depuis les années 1970, la CNRACL se voit prélever des fonds au nom de la « compensation démographique », pour contribuer au redressement d'autres régimes de retraite déficitaires ... soit une ponction opérée au total de 100 Md€, ce qui a privé la CNRACL de toute possibilité de constituer un fonds de réserve.

Collectivités locales - Les principaux éléments du PLF 2025 adopté :

- **CVAE** : sa suppression pour les entreprises est à nouveau reportée de 2 ans (alors que depuis 2023, le produit de la CVAE est conservé par l'État et n'est plus versé aux collectivités)
- **FCTVA** : pas de modification (ni de taux, ni d'assiette d'éligibilité)
- **DGF** : augmentation de l'enveloppe de 150 M€, financée par un prélèvement sur la DSIL

- **TVA en compensation THRP et CVAE** : gel en 2025 de la TVA affectée aux collectivités locales
- **Instauration d'un fonds de réserve**
Montants prélevés par catégories de collectivité :
 - 500 millions d'euros pour le bloc communal pour 1 906 communes et 131 intercos,
 - 220 millions d'euros pour 50 départements,
 - 280 millions d'euros pour 12 régions.

Sont concernées les communes et EPCI affichant un indicateur synthétique (composé de l'écart à la moyenne du revenu par habitant pour 25% et de l'écart à la moyenne du potentiel financier par habitant pour 75%) supérieur de 10% à la moyenne.

Plafonnement à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

3) **Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses pour le budget principal de la Communauté Alès Agglomération**

a) **Les recettes**

L'évolution des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025 = estimée à + 1 736 k€ soit + 1,5 %.

En 2025, l'évolution attendue des recettes est la suivante :

- ❖ **TVA versée en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) en 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2023 – C'est le 1^{er} poste de recettes.**
26 903 k€ Montant identique à celui de 2024 et quasi identique à celui de 2023 !

L'État a utilisé la TVA pour remplacer auprès des EPCI la perte de THRP et de CVAE : l'engagement était de transférer aux collectivités une quote-part d'impôt qui soit dynamique.

Ainsi jusqu'au PLF 2025, la fraction de TVA reversée en N aux collectivités locales évoluait comme la TVA nationale de l'année N. Cette évolution n'a cependant pas été favorable aux EPCI, puisque cette recette n'a progressé que :

- de + 1.8 % entre 2022 et 2023,
- de + 0.9 % entre 2023 et 2024.

De plus, parce que le PLF 2024 avait estimé à tort l'évolution de la TVA nette nationale 2024 à + 4.5 % (au lieu de + 0.9 %), les EPCI se sont vu notifier en novembre 2024 une baisse de leur fraction TVA (soit une perte de -1.2 M€ pour Alès agglomération !).

Dans le PLF 2025, le mode de répartition de la TVA change : la fraction de TVA reversée en N aux EPCI correspond à la TVA nationale perçue en N-1.

La conséquence est que la fraction de TVA 2025 = la fraction de TVA 2024

- ❖ **Produit Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :**
24 995 k€ (+ 685 k€ soit + 2.8 %) – Évolution identique à celle des bases du foncier bâti résidentiel parce que la population augmente ;
- ❖ **Contributions directes - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et Taxe d'Habitation Logements Vacants (THLV), Taxes Foncières Bâtie et Non Bâtie (TFB et TFNB), Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :**
23 791 k€ (+ 599 k€ soit + 2.6 %)

La revalorisation forfaitaire des bases nettes :

- Pour la TH et le FB, partie habitat et industrielle = + 1.7 %
(Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2023 et novembre 2024)
- Pour la CFE et le FB, partie professionnelle = + 0.6 %
(Dynamique triennale de l'évolution des tarifs pas secteur d'activité dans le Gard)

❖ **Autres contributions directes** : impôts économiques telles l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TA FNB) :

3 399 k€ (+ 98 k€ soit + 2.9 %)

❖ **DGF** (Dotation de Compensation et Dotation d'Intercommunalité) :

11 517 k€ (- 143 k€ soit - 1.2 %)

Au 1^{er} janvier 2025, la population INSEE d'Alès Agglomération est de 138 176 habitants, soit une hausse de 1 666 habitants par rapport à 2024.

Elle est imputable en grande partie au dynamisme de la ville d'Alès (+1 097 habitants en 2025), qui a été désignée par l'INSEE comme la deuxième ville la plus attractive démographiquement de France, après Les Sables-d'Olonne.

❖ **FPIC** : **2 431 k€** (- 160 k€ si répartition de droit commun)

❖ **Produits des services** : **5 657 k€** (+ 114 k€ soit + 2.1 %)

❖ **Produits de gestion** : **2 224 k€** (+ 61 k€ soit + 2.8 %)

b) Les dépenses

Monsieur le Président précise que dans le cadre des dépenses il a demandé aux services, ils en avaient discuté avec les élus lors de réunions précédentes, de préparer les budgets sans remettre en cause les politiques publiques, cela est possible grâce à la bonne santé financière passée et aux marges de manœuvre qu'il y a pour l'année 2025.

Il faut voir si dans le cadre du budget cela est possible à faire, c'est-à-dire que l'ensemble des politiques publiques portées, y compris celles optionnelles, comme la culture ou le sport. Il demande à ce que dans le budget 2025 qu'il proposera au vote au mois d'avril, contrairement à ce que font les autres collectivités, soient maintenues ces politiques publiques culturelles et sportives et autres dotations, y compris sur le Projet Éducatif de Territoire, Enfance, petite enfance, jeunesse, tout ce qui est subventions. Il leur proposera de les maintenir. Il félicite le Directeur Général et les autres directeurs pour les efforts qu'ils ont su faire en fin d'année quand il leur a mis la pression pour essayer de générer quelques économies là où c'était possible sur le fonctionnement. Cela permet de dégager une épargne nette supérieure à celle envisagée sur 2024. Il est quand même demandé un effort sur les fonctionnements internes : les énergies, le fonctionnement des bâtiments... Bien sûr là aussi, la proposition qu'il fera au moment du budget est de maintenir le personnel pour garder les politiques publiques, mais il faudra faire une analyse poussée sur les départs en retraite pour savoir si cela nécessite un remplacement et ce sera fait poste par poste.

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025 = estimée à + 1 279 k€ soit + 1.2 %.

Les contraintes financières sont de plus en plus affirmées. **Malgré cela, l'objectif pour 2025 est de maintenir au niveau de 2024, le soutien apporté à l'ensemble des politiques publiques d'Alès Agglomération** : culture, sport, social, PAT... et de poursuivre en investissement, la mise en œuvre du projet de territoire.

Pour atteindre cet objectif, **il est nécessaire de maîtriser, comme en 2024, les charges fixes de la Communauté**

❖ **Dépenses de personnel :**
50 992 k€ (+ 1 002 k€ soit + 2.0 %)

- Éléments exogènes : augmentation cotisation employeur CNRACL (+ 795 k€), non reconduction de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat versée en 2024 (- 365 k€), surcoût charges 1 % URSSAF (+ 178 k€)
- Éléments endogènes : avancement grades et échelons (+ 235 k€), participation à la prévoyance (+ 114 k€)

Il est nécessaire de maîtriser les dépenses à venir pour contenir l'évolution de la masse salariale. Toutefois, la collectivité a **une volonté politique d'améliorer les conditions de travail des agents.**

Ainsi, en concertation avec les représentants du personnel, Alès Agglomération a décidé de **mettre en œuvre progressivement et en fonction des contraintes de service public, le télétravail et le temps choisi.**

Concernant cette dernière modalité, une première expérimentation a été lancée en décembre 2024, pour les services communautaires hébergés à Mairie Prim.

Concernant les conditions de travail des agents, des efforts d'investissement importants ont permis **la livraison du nouvel hôtel de Police Municipale (pour la police rurale) et de Mairie Prim.** En 2025, **le bâtiment Atome** fera l'objet d'importants travaux de mise en sécurité.

Enfin, sur les 3 dernières années, le nombre d'agents permanents bénéficiant de formation ne cesse d'augmenter. Il est à noter qu'Alès Agglomération est une des rares collectivités de sa strate à disposer d'une École des Cadres internalisée.

❖ **Autres charges de gestion courante :**
30 335 k€ (+ 24 k€ soit + 0.1 %)

- La participation au SMIRITOM diminue de 14 959 k€ (2024) à 14 621 k€ (2025) (- 338 k€) grâce à l'amélioration du tri sélectif et à la baisse des tonnages des ordures ménagères (qui compensent l'augmentation de la TGAP).
- La contribution au SDIS, notifiée = 5 085 k€ (+2,1% par rapport à 2024).
- Les autres postes (subventions aux associations ...) évoluent au rythme de l'inflation.

❖ **Charges à caractère général** (fluides, prestations de service, honoraires, entretiens et réparations ...):
17 273 k€ (+ 405 k€ soit + 2.4 %)

Les dépenses énergétiques (électricité et gaz) ont beaucoup diminué entre 2023 et 2024 (- 1 017 k€). Leur stabilisation en 2025 = effet modérateur sur l'évolution du poste.

❖ **Atténuations de produits** (attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR, régularisations de TVA)
11 058 k€ (- 17 k€ soit - 0.2 %)

❖ **Intérêts de la dette :**
1 311 k€ (- 146 k€ soit - 10.0 %) (baisse des taux)

c) L'organisation de l'épargne nette

Monsieur le Président rappelle que l'épargne nette est ce qui permet d'investir sans emprunter.

L'épargne nette en 2024 = 4 266 k€ (- 2 273 k€ soit - 34.8 % par rapport à 2023).
Il s'agit là de l'épargne la plus faible constatée sur Alès Agglomération depuis 2018.

Cette dégradation était **prévue dans le ROB 2024**, qui estimait l'épargne nette 2024 à 3 827 k€. C'est la **conséquence de l'effet « ciseaux »** : les recettes de fonctionnement entre 2023 et 2024 ont augmenté seulement de + 551 k€ (soit + 0.5 %), quand la maîtrise des charges de fonctionnement a permis de limiter leur progression à + 2 758 k€ (soit + 2.6 %).

Le ROB 2025 propose de maintenir sur la période 2025-2028 un niveau d'épargne nette compris entre 4.3 M€ et 4.6 M€, ce qui va nécessiter de contenir les charges de fonctionnement, afin que leur augmentation ne dépasse pas celle des recettes de fonctionnement.

d) Le programme d'investissement

Le plan massif de soutien à l'économie locale, lancé par Alès Agglomération en 2023, se poursuit en 2025.

Dépenses d'équipement 2023 = 22,3 M€

Dépenses d'équipement 2024 = 21,5 M€

Ce sont les montants de dépenses d'équipement les plus élevés jamais atteint par l'Agglo.

En 2025 et 2026, ces dépenses d'équipement sont projetées à 37,2M€ et 25,3M€, afin de concrétiser la réalisation du Projet de Territoire sur ce mandat.

Le FCTVA est estimé à 3,1M€ en 2025 et les subventions évaluées à 16,6M€.

Emprunt 2025 prévisionnel = 6.8 M€

Recours à excédent global de clôture 2025 = - 6.2 M€

Monsieur Sylvain ANDRE, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Cendras, souhaite dire quelques mots sur ce débat d'orientation budgétaire. Quand les finances publiques toussent ce sont les collectivités locales qui s'enrichissent. Il a l'impression que chaque année c'est le même discours qui est tenu et le même débat où l'État tape un peu plus à chaque fois sur les collectivités territoriales. Certains se sont même amusés à dire qu'elles étaient responsables de difficultés quand les budgets sont votés à l'équilibre. Dans sa commune il a fait un emprunt pour la rénovation du centre du village et il a fallu passer par le comité régional de la Caisse d'Épargne pour savoir s'ils avaient la capacité de rembourser, s'ils ne le font pas l'emprunt n'est pas accordé. Les collectivités territoriales sont ultra contrôlées. Pour autant on est à une époque où il y a de plus en plus de besoins pour les concitoyens, de développement de service public et c'est de plus en plus difficile avec des marges de manœuvre réduites.

Deux choses sont dites, bien évidemment ce mensonge de dire que les collectivités territoriales ont une responsabilité, mais le deuxième, sur la question de l'État, il est d'accord que l'on peut toujours réfléchir aux dépenses dont il faudrait se passer si elles ne sont pas pertinentes au niveau de l'État. Il pense que la question de la richesse dans ce monde le rend fou, les inégalités se creusent, il y a des chiffres vertigineux sur les milliards que certains accumulent. Bien sûr, il ne faut pas se tromper et opposer la PME du coin, l'entreprise qui travaille et qui gagne des fois bien sa vie mais qui le mérite et les milliards. Les cinq plus riches du monde de 2020 à aujourd'hui sont passés de 465 milliards à 869 milliards, soit 14 millions d'euros de gain par heure.

On vit dans un monde où les inégalités se creusent et augmentent et il pense qu'il y a quelque chose à faire. La répartition des richesses est une urgence et sans tenter de vouloir se caricaturer dans ses propos, il ne parle pas du petit entrepreneur alsésien qui gagne bien sa vie et qui fait des heures sans compter.

Également, sur l'Agglomération, l'économie est une compétence importante on met des moyens mais à juste titre pour créer de l'emploi parce que plus que jamais, quelqu'un qui a un emploi vit plus dignement. L'Agglomération doit quand même travailler sur la question de la solidarité entre les communes, protéger les concitoyens dans les politiques publiques et elle a également le rôle d'amplifier la transition écologique. Transition raisonnée, sans tomber dans un extrémisme qui empêche de tout faire mais nécessaires pour les futures générations et les enfants sur notre planète.

L'Agglomération a un rôle à jouer sur ces question-là, également sur la culture comme l'a dit Monsieur le Président, il ne faut pas lâcher. Des fois c'est la tendance de certaines collectivités et il se réjouit en faisant aussi partie du Conseil d'administration du Cratère de voir la rénovation qui s'approche dans ce beau vaisseau amiral de la culture.

Également, il insiste, pas uniquement parce qu'il s'en occupe avec Aurélie GENOLHER, mais parce qu'il pense que l'alimentation, l'agriculture sont des enjeux essentiels pour le territoire, mieux

manger est essentiel pour la santé, pour l'économie, pour le paysage, il y a vraiment un travail à faire et ne pas sacrifier le projet de territoire. Il n'y aura jamais assez de moyens par rapport à la dynamique qui se crée, mais c'est un enjeu fort sur le prochain budget.

Il ne sera pas plus long mais il veut rappeler deux choses de plus. Une Agglomération, il le redit pour certains c'est un outil de coopération intercommunale et ce n'est pas et ce n'est pas une notion de supra communalité, c'est vraiment un outil au service de tous les maires et il insiste auprès de ses collègues c'est un outil de coopération, il y a besoin de continuer à travailler et mieux travailler l'équilibre territorial sur l'Agglomération. Il donne par exemple le développement économique qui doit être réfléchi sur l'ensemble de l'Agglomération, les entreprises veulent toutes être le plus proche possible de la 2 x 2 voies, au sud ou sur la Pist Oasis pour mettre les camions plus rapidement sur les routes etc. Mais toutes les entreprises n'ont pas besoin de mettre des camions sur les routes tout le temps. Il est possible de réfléchir à un équilibre territorial de développement économique. Il pense que c'est un enjeu fort, il pense également aux différents équipements qui doivent être répartis entre villes et villages, il donne comme exemple les colonnes de poubelles qui se trouvent sur Alès et qui doivent également être installées dans les villages et en priorité dans les centres des villages.

L'Agglomération a aussi de très belles réussites comme le CISPDP qui est un choix commun d'avoir un outil dans lequel des médiateurs travaillent et la police rurale qui joue un vrai rôle. L'Agglomération prend tout son sens dans ces moments-là. Il insiste sur le fait que dans le prochain budget il faut un équilibre entre villes et villages c'est essentiel pour que l'Agglomération continue de travailler tous ensemble dans l'intérêt du territoire.

Il y a de nombreux défis et il manque des moyens, l'arbitrage restera comme on dit arbitraire sur le prochain budget, cela ne conviendra pas à tout le monde mais le point sur lequel il veut insister c'est l'équilibre entre les villes et les villages de l'Agglomération.

Monsieur le président le remercie de son intervention, il partage 80 % des choses qu'il vient de dire notamment sur l'équilibre. Il veut rappeler deux choses que cet équilibre est aussi en train de se travailler dans le cadre de la rénovation du SCoT, il les appelle vraiment à venir pour ce débat, il trouve que parfois ils ne sont pas suffisamment nombreux lors des réunions sur le sujet. Ce SCoT c'est l'architecture du territoire, en ce moment ils sont en train de travailler l'armature de ce que sera l'Agglomération demain et après-demain. C'est une dimension au niveau durable, au niveau économique, du logement, des mobilités, du commerce, c'est à tous les niveaux au sein de ce SCoT. Les moyens qui seront mis seront, en fonction de cet apport. Il reste du temps parce que c'est pour mars ou juin 2027 qu'il sera approuvé, mais il faut y travailler en amont. C'est 5 ans de travail.

Deuxièmement, il a oublié de le dire plus tôt, il proposera dans le cadre du budget de maintenir les nombreux fonds de concours, ainsi que le pacte fiscal et financier, c'est-à-dire la solidarité financière de l'Agglomération avec les communes qui n'a jamais été aussi importante dans des domaines régaliens, mais aussi avec le projet alimentaire de territoire, les ordures ménagères, la santé où l'Agglomération investit sur le territoire à travers les fonds de concours. À la fin de l'année quand il fera le bilan du mandat, il l'a dit et redit, l'Agglomération verse de l'argent aux communes au travers des fonds de concours, parce que c'est plus simple pour les communes que pour l'Agglomération d'investir, cela lui convient très bien. Il s'inscrit dans cette démarche de soutien financier, il sait qu'il n'y a aucune commune qui n'a pas bénéficié de ces aides. Il proposera de maintenir les aides comme le pacte fiscal et financier qui représente plus de 2 500 000 euros chaque année, non obligatoire, que l'Agglomération reverse aux communes, ce n'est pas neutre. Alès Agglomération est l'une des rares à le faire, cela a été un choix politique de Max Roustan en 2001 qui s'est concrétisé en 2012, qui a continué en 2017 et dont il est fier de pouvoir le maintenir.

Quand il y a eu des difficultés, les élus ont pensé que l'une des premières variables d'ajustement c'est peut-être aussi le pacte fiscal et financier à revoir. Il ne souhaite pas le revoir et il sait que pour cette année encore c'est bon.

Monsieur le Président rappelle qu'au niveau de la santé, il y a cette année la maison de santé de Chamborigaud, l'architecte est choisi et les travaux vont commencer. Ce sont tous ces travaux qui sont faits en matière d'équilibre territorial, les travaux faits sur l'eau pour lesquels il y a eu beaucoup de demandes de subventions au Bureau de Communauté et le plan Alès Aggl'eau 2030, c'est quasiment 25 millions d'euros qui sont investis sur tout le territoire pour la qualité, le renouvellement des réseaux, des stations d'épuration...

Sans l'Agglomération, il parle d'Alès principalement puisque c'est celle qu'il connaît le plus, sans l'intercommunalité qui n'est pas une supra commune, ces projets ne se seraient peut-être pas faits. Il le redit il n'est pas le super maire des communes, ce sont eux qui décident pour leurs communes, il est là pour aider et accompagner.

Il le redit également il ne souhaite pas cette année que les engagements pris sur le PAT, et notamment le camion qu'il a inscrit au budget prévisionnel ne soient pas tenus parce qu'il faut aussi que l'Agglomération soit visible. Là où Monsieur Sylvain André a raison c'est qu'il faut que l'Agglomération soit visible de la population et pas uniquement pour la facture de l'eau, elle l'est avec Ales'y, avec la Région, avec le PAT, sur le ramassage des ordures ménagères... il croit pouvoir dire aujourd'hui que quand il va dans les communes, à leur demande, que l'Agglomération est plutôt bien reconnue et acceptée et il n'y a pas d'enjeu à ce niveau-là. Il les remercie pour cela.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération spécifique.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III - RESSOURCES HUMAINES

6. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2027

Suite au dernier plan d'actions 2021 – 2024 et au bilan effectué, un nouveau plan est établi pour une durée de 3 ans. Il se veut plus ambitieux en termes de contenu.

Monsieur le Président rappelle que ce plan d'action a été débattu en amont et qu'il est passé en Comité Social Territorial. La structure de la collectivité, mais cela a été vu en décembre dans le cadre du rapport social unique, compte beaucoup plus de femmes que d'hommes parce que les métiers sont dits plus féminins que masculins hormis le ramassage des ordures ménagères où c'est l'inverse. Le plan d'actions a été négocié avec les organisations syndicales.

Il est composé de 7 actions et structuré autour des principales thématiques suivantes :

- *Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique* : sensibiliser à la question de l'égalité, communiquer sur les métiers en déconstruisant les stéréotypes liés au genre, créer un rapport égalité femmes-hommes à l'échelle territoriale ;
- *Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération* : travailler à l'amélioration des conditions de travail des agents les plus précaires de l'organisation mutualisée ;
- *Faciliter l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale* : mise en œuvre du temps choisi ;
- *Lutter contre les discriminations et toutes les violences faites aux agents sur leurs lieux de travail* : faire connaître le dispositif de signalement.

Ce plan d'action est le fruit de groupes de travail avec les organisations syndicales, l'adjoint aux ressources humaines, la conseillère municipale référente en matière d'égalité femmes hommes

Analyse chiffrée :

- Une prépondérance de femmes sur Alès agglomération : 64 %
- Une majorité de fonctionnaires (530 contre 349 contractuelles)
- Une plus forte précarité : 150 femmes sur des postes non permanents contre 38 hommes
- Par ailleurs 20 % des femmes sont sur des postes à temps non complet, contre seulement 5 % des hommes. Ce déséquilibre tient aux métiers exercés sur Alès agglomération : les métiers des filières médico sociale et animation, dont les besoins varient au cours de l'année selon le calendrier scolaire
- La rémunération des femmes par catégorie ou par statut est globalement inférieure à celle des hommes

Bilan du plan d'action 2021 – 2024

- Le plan d'action précédent se concentrait sur des actions immédiates concrètes : l'adaptation des locaux, des vêtements de travail, la non discrimination dans les recrutements, la mise en place du RIFSEEP...

Le plan d'action 2025-2027

Ce plan d'action se veut plus structurant, à l'instar de ce qui a été fait sur le handicap. L'objectif étant de se doter des moyens nécessaires à la mise en place d'actions de fonds, et non plus seulement d'actions correctives immédiates

Sensibiliser à la question de l'égalité : nomination d'un référent pour piloter l'ensemble des actions à venir

Communiquer sur les métiers en déconstruisant les stéréotypes : imaginer une communication différente sur nos métiers tant en interne qu'en externe afin d'inciter à la mixité

Créer un rapport égalité femmes hommes à l'échelle territoriale : élargir la réflexion au-delà de la sphère professionnelle interne au diagnostic des services rendus à la population

Améliorer les conditions d'emploi : le RIFSEEP a permis de définir le même niveau de prime à fonctions équivalentes pour tous les agents quel que soit leur sexe. Les disparités tiennent aujourd'hui à la nature des contrats proposés et à leur durée. L'éducation est le premier service concerné

Mise en œuvre du temps choisi : un des facteurs aggravants des écarts de rémunération est l'utilisation du temps partiel par les femmes majoritairement. La mise en place du temps choisi peut être un levier afin de réduire le recours au temps partiel

Faire connaître le dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement : mis en place en 2022 suite au dernier plan d'action, ce dispositif et son fonctionnement mérite d'être mieux connu par l'ensemble des agents afin qu'ils n'hésitent pas à s'en saisir si besoin

Madame Aurélie GENOLHER, vice-présidente et maire de la commune de Massillargues Atuech, intervient par rapport à ce plan. Elle l'a lu avec attention, surtout en ce moment par rapport à la condition des femmes partout dans le monde ou ce que l'on a pu entendre lors des élections américaines et ce que pensent certains notamment un Président aujourd'hui des Etats-Unis. Elle trouve que c'est intéressant et que ce plan est très bien intégré et très bien construit. Elle veut quand même souligner qu'en regardant dans le détail, même si cela s'engage à se réduire, on peut voir que dans la rémunération, les indemnités, les primes, il y a quand même une certaine différence selon que l'on soit une femme ou un homme.

Il y a aussi une grosse différence, encore plus énorme, par rapport aux départs en formation où pour les hommes il y a 1 127 journées de formation et 2 047 pour les femmes, ce chiffre l'a grandement étonné. Elle veut quand même rester positive et dire que l'on entend beaucoup de choses sur les élus, il y a quelque chose qui est important, même s'il n'y a pas encore assez de femmes élues, elle salue d'ailleurs l'arrivée d'une nouvelle femme maire de la commune de Portes qui les a rejoint, sur les indemnités des élus qui sont souvent décriées, il y a une égalité totale et cela il faut le communiquer et être transparent par rapport à ça et pour la formation des élus femme ou homme elle ne sait pas s'il y a un aussi grand écart. C'est un chiffre qu'elle veut quand même mettre en lumière parce qu'elle le trouve étonnant, elle voulait également le communiquer au directeur général peut être pour accentuer cette formation qui est un point très important.

Monsieur le Président la remercie pour ces informations, mais il est toujours très gêné dans ces chiffres ou ces diagrammes bâtons, il se demande comment dans une collectivité publique avec des fonctionnaire il peut y avoir autant d'écart dans les rémunérations.

La réponse est assez simple quand on parle de catégorie A cela ne veut rien dire, c'est attaché, attaché principal, directeur territorial, ingénieur, ingénieur en chef... et l'on s'aperçoit que globalement aujourd'hui les hommes sont plutôt sur les grades techniques, notamment par exemple le grade d'ingénieur territorial qui a des rémunérations un peu supérieures au niveau indiciaire que le cadre des attachés, même si cela se rattrape. On s'aperçoit aussi que dans cette collectivité, les cadres hommes sont plus âgés que les femmes en moyenne. Ce qu'il peut assurer c'est qu'avec le RIFSEEP aujourd'hui il y a une rémunération automatique donc à grade équivalent et fonction équivalente c'est le même salaire, ce qui est normal et qu'il revendique. Il se trouve que lorsqu'on regarde de façon globale oui les hommes reçoivent des rémunérations supérieures parce qu'il y a tellement de grades dans les catégories A. Il y a un directeur général qui est au niveau administrateur et c'est un homme et il pèse lourd dans les catégories A, mais dans les DGA ce sont généralement les femmes qui sont légèrement supérieures car elles ont plus d'ancienneté dans l'Agglomération, dans la carrière et dans le grade. C'est pour cela qu'il n'aime pas ces rapports, il faudrait voir agent par agent. Mais dans la collectivité à grade équivalent, ancienneté équivalente, fonction équivalente, hommes et femmes touchent exactement le même salaire, ce qui est normal. Il la remercie, pour l'information sur la formation où plus de femmes sont formées que les hommes mais peut être qu'elles ont plus envie de l'être que les hommes.

Monsieur le Président propose d'approuver le plan d'actions d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires pour permettre les promotions et les recrutements à venir.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
C	Adjoint administratif Pal 1Cl	3	35h	20/02/25
C	Adjoint d'animation	1	28h	20/02/25
B	Auxiliaire puér Cl N	1	28h	20/02/25

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ces postes.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

8. Recrutement dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Président précise que comme chaque année, un effort va être fait sur le nombre de saisonniers, mais il n'a pas envie de priver les étudiants ou autre de travailler l'été, cela fait aussi partie de la fonction sociale de l'Agglomération d'immerger des jeunes dans le travail.

L'objectif est de permettre le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'accroissement d'activité lié à la saisonnalité afin de renforcer les services sur des postes de :

- Auxiliaire maternelle,
- Agent de collecte,
- Agent technique polyvalent,
- Agent d'entretien, agent de service,
- Agent de sécurité, agent de médiation,

- Agent de rivière,
- Chargé d'accueil, chargé d'accueil spécialisé,
- Chargé d'accueil et de surveillance,
- Gardien de déchetterie,
- Gestionnaire administratif,
- Guide conférencier,
- Jardinier,
- Surveillant de baignade.

Monsieur le Président propose d'approuver le recrutement de ces agents contractuels et d'en fixer les modalités.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IV - JURIDIQUE PRÉVENTION DES RISQUES

9. Modification statutaire du Syndicat mixte « SIVOM de la Région de Collorgues » - modification de siège social et de comptable assignataire

Le comité syndical du SIVOM de la Région de Collorgues a adopté une modification statutaire, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2025, visant à modifier les articles 2 et 12 des statuts :

- L'article 2 étant modifié comme suit : « Le Siège du Syndicat est fixé au 80 Rue Jean Bernard, ZA de Lacré, 30700 Foissac »,
- L'article 12 étant modifié comme suit : « le Comptable assignataire sera le SGC d'Uzès ».

Alès Agglomération en tant que membre de ce syndicat, et conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Monsieur le Président propose d'approuver cette modification statutaire.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V - TOURISME

10. Acceptation définitive d'un don avec conditions et charges d'un ensemble de lampes de mine de la part de MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA

MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA ont sollicité la Mine témoin afin de faire un don manuel, d'une collection de lampes de mine de leur père décédé, ancien élève de l'École des Mines d'Alès.

Un inventaire a été réalisé ainsi qu'une estimation à hauteur de 10 000 € de la collection.

Monsieur le Président propose d'accepter la donation de 113 lampes de mine (cent treize) objets de la collection de MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI - HABITAT ET LOGEMENT

11. Avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU

Le projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès, dont la convention a été signée le 17 décembre 2021, a été amplifié par un avenant signé le 24 juin 2024.

Cet avenant n°1 permet d'intégrer la rénovation urbaine du quartier de Brouzen composé d'un parc de logements sociaux mêlant villas individuelles et logements collectifs.

Il prend également en compte la modification du projet envisagé pour le Faubourg de Rochebelle à la suite de la rénovation privée de bâtiments initialement visés par la convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ainsi que le recyclage d'un îlot supplémentaire sur le Faubourg du Soleil.

Le bailleur « Un Toit pour Tous » entre dans le projet NPNRU de la Ville pour le quartier de Brouzen avec le programme suivant :

- réhabilitation de 137 LLS dont 17 villas,
- résidentialisation de 2 résidences comptabilisant 180 LLS,
- construction de 20 logements en accession sociale à la propriété,
- requalification d'un bâtiment collectif en résidence étudiante,
- démolition de 23 villas.

Les études ont montré que l'état des 23 logements voués à la démolition ne permettait pas d'envisager une réhabilitation convenable. Cette offre démolie sera compensée à 100% par la reconstruction de logements locatifs sociaux individuels sur le territoire de l'agglomération. À ce jour, 17 logements ont été identifiés et 6 restes à définir.

Cet avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès permet donc d'intégrer « Un Toit pour Tous » en maître d'ouvrage démolisseur, aux côtés des « Logis Cévenols » et de la « SPL Alès Cévennes ».

La modification du projet sur les Faubourgs n'a, quant à elle, pas d'impact sur la convention initiale.

Monsieur le Président propose d'approuver cet avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès.

Votants : 102

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 2 (Béatrice LADRANGE, Paul PLANQUE)

12. Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026

Le Programme Local de l'Habitat 2021-2026 a été approuvé le 9 décembre 2021. C'est le 4^e PLH d'Alès Agglomération, le 1^{er} à l'échelle des 72 communes. Ce document de programmation stratégique définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle de l'EPCI.

Le bilan triennal ou bilan à mi-parcours est une étape obligatoire, prévue par le code de la construction et de l'habitation. Il doit être soumis pour avis au représentant de l'État et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Il permet d'évaluer l'état d'avancement du programme d'action et de faire un point sur l'atteinte des objectifs quantitatifs de production de logements neufs et de logements sociaux. Il peut être aussi l'occasion de requestionner le programme au regard des évolutions socio-démographiques constatées sur le territoire, le cas échéant.

Le document présente des données sur la période 2021-2023. Des perspectives ou actualités importantes relevant de l'année 2024 ont aussi été intégrées. L'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne a accompagné le service Habitat d'Alès Agglomération dans la rédaction de ce bilan, qui est donc le fruit d'un travail partenarial.

Une synthèse du bilan à mi-parcours a été présentée :

- en Commission Logement et Habitat le 21 mai 2024, suite à quoi des précisions et compléments ont pu être apportés,
- au cours d'un comité technique en présence des services de l'État, de l'ADIL du Gard et de l'Agence d'Urbanisme le 9 juillet 2024, qui a également permis d'amender le document sur certains points techniques,
- en comité de pilotage le 5 novembre 2024
- au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 10 décembre 2024,

Le bilan est positif et montre que la majeure partie des actions listées au programme d'actions sont engagées. Tout le panel des dispositifs d'amélioration de l'habitat est mobilisé et coordonné, notamment pour le parc privé.

L'hypothèse démographique retenue au moment de l'élaboration du PLH est cohérente avec ce qui est constaté actuellement à l'échelle du territoire d'Alès Agglomération. Cependant, la période écoulée a été marquée par l'inflation et le resserrement de l'accès au crédit. Le volume de logements produits s'en ressent, avec un objectif atteint à 48% au global.

Un chiffre qui masque des disparités territoriales : la périurbanité confirme son attractivité, notamment sur le secteur Nord-Est qui se montre très dynamique. La ville centre, avec sa croissance démographique soutenue, porte la production de logements collectifs.

Monsieur Serge BORD, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, souhaite être le témoin de difficultés qu'ils ont dans les communes par rapport aux logements locatifs sociaux. Aujourd'hui, ils ont des logements qui sont relativement vétustes et la loi impose de les mettre aux normes. Mettre aux normes signifie un investissement conséquent qu'ils n'ont pas forcément les moyens de faire.

C'est peut-être une bombe à retardement, sur sa commune il y a une dizaine de logements sociaux et il ne peut pas faire cet investissement à ce point-là conséquent, sa commune n'en a pas les moyens, or, à part la région qui pourrait, il lui semble aider en termes de subventions sur ces rénovations, il n'y a pas beaucoup d'organismes qui viennent sur cette problématique. Et cela peut constituer un problème important, cela peut aussi leur éviter de fermer des logements sociaux qui seraient devenus inlouables à cause des travaux non faits parce qu'ils n'en n'ont pas les moyens.

Monsieur le Président répond qu'effectivement c'est un problème majeur que l'on connaît bien et dans le diagnostic du PLH, il a été repéré par le bureau d'études, commune par commune, les difficultés concernant les logements dits insalubres pour les pires d'entre eux et les logements sur lesquels il va falloir faire des travaux en matière énergétique. Dans les logements sociaux, il y a les bailleurs qui ont la responsabilité de rénover leur parc, en tout cas Logis Cévenols le fait, mais tous les bailleurs ne le font pas.

Il y a aussi des structures comme la SAEM Alès qui pourra peut-être participer, mais il y a un enjeu colossal sur le territoire, ils n'auront pas les moyens de tout faire. Ils travaillent dessus et pourraient avoir des débouchés assez intéressants pour le territoire mais ça ne se fera pas aujourd'hui.

Monsieur Philippe RIBOT, vice-président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, souhaite revenir sur les logements sociaux communaux, il en a une demi-douzaine sur sa commune qu'ils ont rénovés au fil du temps et pour lesquels ils ont été relativement bien accompagnés par la Région, le Département et l'Agglomération qui transfère les aides à la pierre.

Les opérations sont équilibrées par des prêts de la banque de territoire et le service habitat de l'Agglomération accompagne très bien dans ces démarches, le mieux est de les solliciter.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a une Maison de l'Habitat en construction et que des services de l'Agglomération ont été développés considérablement dans la DGA de Lydia Picq avec une dizaine de collaborateurs qui sont à leur disposition pour travailler sur l'habitat, la rénovation.

Monsieur Jean-Michel PERRET, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas, souhaite évoquer le rapprochement qu'il fait entre le débat d'orientation budgétaire et ce qui vient d'être dit c'est que depuis 11 ans qu'il est élu, il a l'impression de passer son temps à chercher des subventions pour rénover l'existant et il n'y en a pas pour les créations. Tout le monde sait que le réseau routier se dégrade et qu'on n'a pas les moyens de le rénover raisonnablement à hauteur de ce qui serait à faire, c'est pareil pour tous les équipements communaux, en fin de compte, ce sont les écoles, le gymnase quand il y en a ou l'équipement sportif, le foyer communal ou la salle des fêtes ou le bâtiment qui accueille les administratifs de la mairie. Ça lui fait 11 ans de mandat et 11 ans qu'il passe son temps à chercher de l'argent pour rénover l'existant et la création de nouveaux services, de nouvelles structures il n'a pas les moyens d'en faire, il n'a même pas les moyens de rénover l'existant comme il devrait le faire à l'échelle de sa commune. Il pense ne pas être le seul dans ce cas là et quand il entend Serge Bord parler de ses logements communaux, il se demande où est la motivation d'être maire.

Monsieur Sylvain ANDRE, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Cendras, pense également que le logement est un vrai enjeu pour le territoire, il milite depuis des années, même s'il sait que tout le monde ne partage pas son point de vue, pour que les logements sociaux soient repris à l'échelle de l'Agglomération voire d'une première couronne et pas que de la ville. Il pense qu'en termes de mixité, il y a besoin de mieux répartir les logements sociaux, mais il croit surtout que les ruralités et les villages ont besoin de logements sociaux à des prix modérés pour que les plus jeunes puissent vivre au village et avoir du monde pour les écoles, les commerces... Pour lui c'est un enjeu essentiel sur ces questions-là, notamment en sachant qu'arrive le ZAN et tout le reste et il n'y a pas d'argent dans la ruralité sur la question de la rénovation, pour les villes il y a l'ANRU, mais dans la ruralité il y a très peu de dispositifs pour rénover. Le ZAN qui arrive, il est d'accord sur le principe de l'idée que l'on doit moins consommer de la terre, même si c'est un scandale que les parcelles sur lesquelles l'eau et l'électricité ont été amenés ne deviennent plus constructibles et en l'occurrence ce ne sont pas des terres agricoles, mais le ZAN devrait être accompagné d'un grand projet de rénovation de l'ancien ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans les campagnes.

Il en profite pour remercier le service habitat d'Alès Agglomération qui en lien avec l'Agence d'urbanisme Alès Nîmes travaille sur les Salles du gardon, la Grand'Combe et également Cendras pour les logements sociaux, pour lesquels ils viennent de finir une étude sur laquelle il compte s'appuyer pour poisser un Toit pour Tous à évoluer sur ces questions-là

Monsieur le Président donne deux éléments de réponses : concernant le fait que l'office HLM interviennent, il rappelle que les Logis Cévenols aujourd'hui interviennent sur toute l'Agglomération à la demande des maires. C'est un outil communautaire qui agit en fonction de la santé financière, des fonds propres et des terrains apportés. On sait que ce n'est pas toujours facile, ainsi que la longueur des dossiers. Il y a un outil à disposition qui pour l'instant est un peu fragile parce que les livrets A ont pris 3 points.

Il rappelle que le budget des Logis Cévenols c'est 3,5 millions de plus de remboursements de l'intérêt de la dette l'année dernière, et 2 millions de Réduction de Loyer de Solidarité, ce sont 5 millions qui sont prélevés sur les fonds propres. Il leur demande d'imaginer ce qu'il serait possible de faire si ce n'était pas prélevé. L'État explique qu'il faut construire 700 000 logements l'année dernière et qu'il y en a eu 80 000 en construction, on se rend compte qu'il n'y a pas de politique nationale sur le logement en France.

Il rappelle également qu'il y a un PLH dans lequel les maires avaient fait part de leur attente et de leur volonté sur l'implantation des logements. Après, c'est un grand débat qu'il y a eu sur le PLH, mettre du logement social partout, avec certaines communes qui n'ont pas les services sociaux, les mobilités pour accompagner.

Parce que mettre du logement social, notamment le très social qui est concentré sur la ville d'Alès et la périurbanité (St Martin de Valgalmes, St Christol les Alès, Saint Privat des Vieux), ils sont là parce qu'ils ont accès à la ville centre, aux services sociaux et aux bus, tout ce qui relie ça ce sont les problèmes de mobilité de service public. Aujourd'hui la désertification des services publics des communes rurales n'aide pas la répartition des logements sociaux, Alès n'a pas vocation à récupérer tous les logements sociaux, non pas parce qu'elle ne veut pas mais pour une question de répartition de la population sur le territoire. Ce n'est pas une question simple et aussi parce que l'on manque de moyens pour le faire.

Monsieur Michel MERCIER, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Le Martinet, souhaite témoigner dans le même sens. Le logement dans la ruralité c'est un enjeu important, surtout le logement locatif, on voit que les écoles ont tendance à fermer puisqu'il manque de population. Sur Le Martinet, la commune est le principal bailleur social et il a des logements vacants qu'il n'arrive pas à réhabiliter ce qu'il trouve vraiment dommage. Les bailleurs sociaux qui existent se désengagent, 3F Occitanie vend ses biens n'importe comment depuis des années. Malheureusement, il s'en excuse mais il se bat avec Logis Cévenol pour faire une opération qui n'aboutit pas, ils traînent les pieds, il s'adresse au Président pour essayer de faire bouger un peu les choses. Si c'est effectivement un outil il aimerait bien qu'il serve au Martinet.

Monsieur le Président le rassure, ils ne traînent pas des pieds, mais il faut pouvoir aujourd'hui avoir les moyens de construire c'est-à-dire le terrain et les fonds propres pour avancer, il faut aussi équilibrer les opérations. La moyenne des loyers aux Logis Cévenols c'est 13 % inférieur à la moyenne nationale des loyers sociaux, ce qui veut dire que les loyers pas chers entraînent le RLS. On a une amende qui s'appelle la RLS de 2 millions d'euros chaque année car ils ont des loyers trop inférieurs à la moyenne, ce qui veut dire que si les loyers étaient augmentés pour être à peu près dans la moyenne, il n'y aurait pas le RLS à payer donc on économiserait 2 millions d'euros et le surplus de loyer rentrerait en plus. C'est l'État qui met ce système en place, il pousse à augmenter les loyers pour avoir moins d'emprunt et si les loyers ne sont pas chers pour eux c'est qu'il n'y a pas besoin d'argent donc ils en prennent. On prend aux bons élèves qui font du vrai social parce qu'ils ont des loyers plus bas, ce qui est un choix politique historique de maintenir les loyers bas, alors que s'ils avaient été augmentés on en parlerait plus aujourd'hui.

Monsieur le Président propose d'approuver le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2021-2026.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VII - RURALITÉ

13. Attribution d'aides aux travaux forestiers

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des travaux forestiers et dédié 1 000 000 € aux opérations sylvicoles déficitaires. Il s'agit d'un engagement important et inédit s'inscrivant dans le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes.

Un propriétaire de parcelles forestières sur Génolhac, sollicite une subvention de 80 % pour une opération de création de piste de débardage, sur 770 m pour accéder aux peuplements de pins où il est prévu en opération future, une éclaircie d'amélioration. Cette opération permettra de desservir 7,5 ha. L'aide attribuée est de 4 800 €, il ne récupère pas la TVA et la subvention est basée sur le montant total TTC.

Un propriétaire de parcelles forestières sur Concoules, sollicite une subvention de 70 % pour une opération de reboisement sur 2,5 ha et d'enrichissement sur 1 ha pour renouveler son peuplement forestier. Il est prévu de planter comme essences du Cèdre de l'Atlas à 80 % et du Pin de Salzmann à 20 % avec une densité de 1 100 plants/ha pour le reboisement et 550 plants/ha pour l'enrichissement. L'aide attribuée est de 22 254,76 €, il ne récupère pas la TVA et la subvention est basée sur le montant total TTC.

Une propriétaire de parcelles forestières sur Saint Jean du Gard, sollicite une subvention de 80 % pour une opération d'éclaircie déficitaire, sur 4 ha au sein d'un peuplement composé de Cèdres, Pin pignon et Pin laricio. L'objectif est de réduire la densité, au profit des arbres les mieux conformés et régulièrement répartis. Les arbres coupés seront démantelés et laissés au sol. Une recette de 3 750 € a été déduit du montant total. Cette opération vise à accélérer le développement des arbres conservés et à former un peuplement de meilleure qualité. L'aide attribuée est de 4 616 €, elle récupère la TVA et la subvention est basée sur le montant total HT.

Monsieur le Président propose d'attribuer ces aides pour un montant total de 31 670,76 €.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

14. Attribution de subvention à la SASU L'ACCENT dans le cadre du GAL

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des porteurs de projets ruraux privés, celui-ci a été modifié par la délibération du Conseil de Communauté du 30 juillet 2020. Une enveloppe est dédiée pour venir en cofinancement public afin que les porteurs de projets privés puissent accéder à l'aide européenne du programme Leader (jusqu'à 64 % avec soutien public).

Adeline Constance s'est installée à Alès en 2013 pour concevoir un fond de teint poudre incluant des actifs issus de la châtaigne, un brevet a été déposé. La SASU L'Accent a été créée en 2018 pour commercialiser ce produit, également vendu en parapharmacies et boutiques. Le projet actuel consiste en l'aménagement d'un laboratoire de formulation et de fabrication cosmétique.

L'Accent loue des locaux à Rousson depuis septembre 2024. L'aménagement du laboratoire permettra de renforcer la capacité de production de l'entreprise. Elle continuera à travailler avec des ingrédients naturels biosourcés selon les possibilités, fournis par de nouveaux partenaires locaux, exploitants agricoles, dans le Gard et en Cévennes. Elle prévoit la commercialisation de nouveaux produits : mascara, crème visage, blush, anticerne, démaquillant, baume lèvres, sérum huileux, produit pour douches térébenthinées.

L'entreprise pourra également diversifier son activité en assurant des prestations de formulation et de fabrication de produits cosmétiques pour le compte d'autres entreprises du secteur. Les dépenses prévues sont des équipements tels que balances, cuves inox, extracteurs de jus, tables réfrigérées, pH-mètre, station de lavage... et des dépenses de communication (vidéos, site vitrine, réseaux sociaux, photos, dossier de presse, flyers...).

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de 3 132 € à la SASU L'Accent pour la réalisation de ce projet.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VIII - INFRASTRUCTURES

15. Convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP)

La parcelle CN649 (ancienne clinique vétérinaire), située au croisement de la rue Danton et de la rue Fernand Pelloutier à Alès a été identifiée comme un foncier permettant de réaliser un nouveau bâtiment, à l'entrée du Faubourg du Soleil.

Lors du dépôt du permis de démolir du bâtiment existant, la préfecture a demandé la réalisation d'un diagnostic archéologique du terrain, une fois la démolition réalisée.

Ce diagnostic, indispensable avant toute nouvelle intervention sur le site, sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), seul opérateur autorisé à encadrer ces fouilles archéologiques.

Une convention doit donc être établie avec l'INRAP pour autoriser et encadrer ces fouilles archéologiques dont la durée estimée est d'une semaine.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention de diagnostic d'archéologie préventive avec Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX - TEMPS LIBRE

16. Montant des prix attribués aux gagnants du « Challenge des courses sur route Alès Agglomération 2024 »

Le « Challenge des courses sur route Alès Agglomération » s'est clôturé le 24 janvier 2025 à l'Espace Alès Cazot par une soirée de remise des prix. Lors de cette soirée et afin de récompenser les participants, Alès Agglomération a attribué des récompenses aux coureurs ayant obtenus les meilleurs résultats (toutes catégories confondues et par catégories).

Ces récompenses ont pris la forme de :

- 2 trophées pour le meilleur homme et meilleure femme (montant total 95,90 € TTC),
- bons d'achat pour l'ensemble des participants classés soit au scratch soit par catégorie (montant total 2 810 € TTC).

INTITULE	PRIX
1 ^{er} Scratch homme – BOUALHAM Sophian	200,00 €
2 ^{ème} Scratch homme – FISCHER Christophe	160,00 €
3 ^{ème} Scratch homme – BAZER BACHI Frédéric	140,00 €
4 ^{ème} Scratch homme – DUMAS Damien	120,00 €

5 ^{ème} Scratch homme – MAURIN Nicolas	100,00 €
1 ^{ère} Scratch femme – BOUKHELIFA Nora	200,00 €
2 ^{ème} Scratch femme – DUMAS Françoise	160,00 €
3 ^{ème} Scratch femme – SCHWEDA Laura	140,00 €
4 ^{ème} Scratch femme – CASSOL Sonia	120,00 €
5 ^{ème} Scratch femme – MONTIERT Anne Sophie	100,00 €
1 ^{er} Cadet homme – PEREZ Rafaël	70,00 €
2 ^{ème} Cadet homme – LAUPIES Gabin	60,00 €
1 ^{er} Junior homme – RODRIGUEZ Duncan	70,00 €
2 ^{ème} Junior homme – MOVELLAN Colin	60,00 €
1 ^{er} Espoir femme – DUREUIL Anaïs	70,00 €
1 ^{er} Senior homme – VAQUIER Jérémy	70,00 €
1 ^{er} Master 0 homme – BATAILLE Maxime	70,00 €
1 ^{er} Master 1 homme – PERDIGAO Sébastien	70,00 €
1 ^{er} Master 2 homme – AUBERT Stéphane	70,00 €
1 ^{er} Master 2 femme – PUJALTE Noelia	70,00 €
1 ^{er} Master 3 homme – ALATERRE Arnaud	70,00 €
1 ^{er} Master 3 femme – CHASSARIC Isabelle	70,00 €
1 ^{er} Master 4 homme – CONDAL Jean-Michel	70,00 €
1 ^{er} Master 4 femme – GRANAT Christine	70,00 €
1 ^{er} Master 5 homme – MAURIN Michel	70,00 €
1 ^{er} Master 5 femme – MEMBRIVES Corinne	70,00 €
1 ^{er} Master 6 homme – DURAND Christian	70,00 €
1 ^{er} Master 6 femme – HAON Maryse	70,00 €
1 ^{er} Master 8 homme – CAYEZ Jacques	70,00 €
1 ^{er} Finisher Homme – MELTONIAN Rafi	60,00 €

Monsieur le Président propose d'approuver le montant des prix attribués aux vainqueurs.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

17. Projet Scientifique et Culturel du Musée-bibliothèque Pierre André Benoit - Années 2025 - 2035

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) est un document contractuel et obligatoire pour tous les musées reconnus « musées de France », conformément à la loi n°2002-5 relative aux musées de France du 4 janvier 2002.

Ce document est un document stratégique indispensable à tout musée voulant fixer un cadre clair à moyen terme (10 ans) en matière d'acquisition, restauration, politiques culturelles et muséographiques, moyens humains et financiers nécessaires.

Monsieur le Président propose d'approuver le Projet Culturel et Scientifique du Musée-Bibliothèque Pierre André Benoit.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

X - DÉVELOPPEMENT DURABLE

18. Renouvellement de la subvention pour une installation solaire photovoltaïque et thermique

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président propose le renouvellement de la subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique au titre de l'année 2025.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

19. Renouvellement de la subvention pour l'achat de voitures électriques neuves

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements écocitoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'un vélo neuf, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre.

Monsieur le Président signale qu'à priori l'assemblée nationale a voté le jour même le refus du passage à l'interdiction de la vente des véhicules thermiques après 2035, mais il ne sait pas ce que cela va faire car c'est l'Europe qui a la compétence sur cette affaire là.

Monsieur le Président propose d'approuver le renouvellement de la subvention de 500 € aux particuliers pour l'achat d'une voiture 100% électrique neuve, au titre de l'année 2025.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

XI - POLITIQUE DE LA VILLE

20. Fixation du tarif de la formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) 2025

Alès Agglomération, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, qui en assurera la prestation de formation, souhaite s'engager dans la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Cette action s'adresse en priorité aux habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville, avec la possibilité d'intégrer des participants résidant en dehors de ces quartiers, afin de promouvoir la mixité sociale.

Cette formation comprend trois étapes :

- Une session de formation générale (partie théorique de base),
- Un stage pratique,
- Une session d'approfondissement.

La formation se déroulera à la Maison pour Tous Louis Aragon, située dans le quartier des Cévennes à Alès, pour les parties théoriques et d'approfondissement.

Le prestataire retenu pour cette formation est la Ligue de l'enseignement, une structure spécialisée dans l'organisation de formations BAFA. La participation financière des stagiaires est fixée à 200 € pour l'ensemble de la formation. Cette action sera encadrée par le service Politique de la Ville, qui veillera au bon déroulement des différentes étapes.

Cette initiative vise à favoriser l'accès à la qualification d'animateur pour les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, tout en encourageant la mixité sociale par l'intégration de participants d'autres secteurs du territoire d'Alès Agglomération.

Monsieur le Président propose d'organiser cette formation et d'en fixer le tarif sur la base de 200 € par participants.

Votants : 102
Pour : 102 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

XII - DIVERS

21. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).

Monsieur le Président souhaite dire un mot sur Alès Audace avec les candidatures qui ont été clôturées ce week-end, la bonne nouvelle c'est qu'il y a 143 candidatures qui vont être analysées par le jury avec une remise des prix le 20 mai au Cratère.